

**SYNDICAT DES EAUX DE LA PRESQU'ÎLE DE GENNEVILLIERS
COMITE SYNDICAL DU 1^{er} MARS 2017 À 17h00**

PROCES VERBAL

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de présents : 13, pouvoirs : 2, nombre de votants à l'ouverture de la séance : 15

Le Comité d'Administration du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers s'est réuni le 1^{er} mars 2017 au siège du Syndicat, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre, suite à la convocation adressée par le Président, Monsieur LECLERCQ, le 20 février 2017.

POUR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE :

Sont présents :

Monsieur	JEAN-LUC LECLERCQ	Délégué titulaire
Monsieur	SERGE DESEMAISON	Délégué titulaire
Madame	MARION JACOB CHAILLET	Déléguée titulaire
Monsieur	PHILIPPE JUVIN	Délégué titulaire
Madame	CHRISTINE BOURCET	Déléguée titulaire
Madame	DOMINIQUE DEBRAS	Déléguée titulaire
Monsieur	PHILIPPE LANGLOIS D'ESTAINOT	Délégué titulaire

Est représenté :

Monsieur	JEAN-PIERRE RESPAUT	Pouvoir à M. LECLERCQ
----------	---------------------	-----------------------

POUR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents :

Madame	JOSIANE FISCHER	Déléguée titulaire
Monsieur	THIERRY MICHEL ISOARD	Délégué titulaire
Monsieur	PIERRE NICOLAS BUREL	Délégué suppléant
Monsieur	PIERRE JACOB	Délégué titulaire
Monsieur	HERVÉ HEMONET	Délégué titulaire
Monsieur	JEAN CHRISTOPHE ATTARD	Délégué titulaire

Est représenté :

Monsieur	PASCAL PELAIN	Pouvoir à M. ATTARD
----------	---------------	---------------------

ASSISTENT ÉGALEMENT AU COMITÉ :

M. FLORENT CASY (Directeur Général du SEPG) et Mme. MYRIAM BEZI (Adjointe de direction aux affaires générales)

Les membres présents forment la majorité des délégués en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2121-15 de ce même code, il a été procédé à la désignation de Madame Marion JACOB-CHAILLET, en qualité de secrétaire de séance.

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 17h20

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 13, pouvoirs : 2, nombre de votants : 15

Monsieur LECLERCQ, Président, rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 novembre 2016
- Présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017
- Délibération soumise au vote :
 .DEL n°170301_02 : Approbation de la gratification et des modalités d'accueil des stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur.
- Informations diverses :
 - Mise à jour de la valeur du patrimoine du Syndicat.
 - Présentation des orientations pour l'utilisation du fonds Eco-Solidarité – *Rapporteur : Madame BOURCET*
 - Présentation du site Internet du S.E.P.G – *Rapporteur Monsieur ATTARD*

1/ ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2017.

Monsieur LECERCQ, Président, soumet le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2016 à l'approbation du Comité.

Les membres du comité ne formulent aucune observation. *Le procès-verbal de la séance modifié est approuvé à l'unanimité.*

2/ RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2017.

Monsieur LECLERCQ, Président, introduit le rapport d'observations relatif aux orientations budgétaires du Syndicat pour l'exercice 2017 :

« L'année 2016 a été une année particulièrement riche en événements et en réalisations pour le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers :

- Avec le recrutement effectif du Chargé d'opération, le syndicat a lancé ces marchés techniques (AMO, MOE et travaux), et s'est inséré dans les opérations d'urbanismes (ZAC, transport en commun, aménagements, etc.) en remplacement du délégataire (établissement de conventions de prescriptions, de transfert de MOA, de rétrocession, et de financement).
- L'arrivée de l'Animatrice Réseau a permis d'initier rapidement la démarche 0 phyto (1^{ères} signatures de la charte 0 phyto avec Courbevoie et Nanterre) et de construire les outils de la relation usagers (site internet, plaquette institutionnelles, kakemonos, Aquabus, festivals, etc.)
- Cette année a également été l'occasion de reposer les fondamentaux de l'action sociale et solidaire du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, via son fond éco-solidaire. Il a été choisi de passer, via des conventions spécifiques, par les CCAS pour toucher directement les usagers les plus démunis.
- L'année 2016 a également été mise à profit pour bâtir les relations avec le délégataire, mise en place des Copil et des CoS, de mieux appréhender ses méthodes de travail et les informations dont il dispose. Ce fut également l'occasion pour le syndicat de continuer sa réflexion sur la formalisation d'un dialogue Autorité organisatrice/Opérateur et de mesurer les besoins d'évolution du contrat de délégation de service public (préparation de l'avenant triennal et mission de contrôle).
- Sur un plan plus administratif, l'année 2016 a donné lieu à la dotation, à l'installation, au paramétrage et à la mise en routine du logiciel finance du Syndicat. Le travail préalable de construction d'une comptabilité analytique a facilité le passage entre outils de contrôle de gestion, et va permettre d'établir des premiers bilans thématiques.
- Tout au long de l'année, le syndicat a été contrôlé par la CRC, imposant à la fois un profond travail de capitalisation et un véritable exercice de formalisme du projet de service public. Ce travail sera bénéfique pour le Syndicat, aux regards des éléments marquants distingués, pour améliorer le cadre contractuel de la délégation et en confirmant les « bonnes » options choisies pour le service rendu.

Lors du dernier trimestre de 2016, les débats qui se sont tenus sur le déploiement de la nouvelle gouvernance ont porté sur le renforcement de la gouvernance politique et administrative.

Pour commencer, le débat sur le renforcement de la gouvernance politique s'est fait autour de la constitution d'un premier jeu de 5 délégations. En effet, les membres du Bureau avaient émis l'envie forte de se mobiliser encore plus.

S'agissant du renforcement de la gouvernance administrative, les membres du Bureau et du Comité ont également convenu de la nécessité réelle de doter le syndicat de moyens supplémentaires aux niveaux des pôles *administration générale* et *travaux* en créant deux nouveaux postes.

Le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, véritable service de l'eau d'une dimension de métropole régionale, continue sa structuration en créant des binômes élus/administration, et continue de s'inscrire dans une trajectoire ambitieuse ancrée localement.

Concrètement, l'année 2017 sera tout aussi « dense » que l'année précédente et elle sera caractérisée par le lancement et la conduite de cinq grandes « orientations » comme décidé lors du Comité syndical du 18 octobre 2016 :

- La politique de contrôle du contrat de délégation de service public,
- La conduite des travaux relevant de la Maitrise d'ouvrage du Syndicat impliquant une gestion patrimoniale efficace et innovante,
- La politique environnementale s'inscrivant dans un contexte global où la ressource se trouve de plus en plus menacée,
- La politique sociale du Syndicat et la coopération à l'internationale,
- Une plus grande implication dans sa relation à l'usager avec le développement d'une stratégie et d'outils de communication,

Ainsi, cette note présente (A) le détail des orientations et de leurs inscriptions budgétaires pour 2017, puis (B) l'économie globale du service rendu et enfin (C) elle conclura sur une synthèse ainsi qu'une ouverture sur les chantiers institutionnels pour 2017.

Le Président demande à M. Philippe JUVIN, Vice-Président délégué aux Finances et au contrôle de la délégation, de présenter le détail des orientations :

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ORIENTATIONS N°1 : LA POLITIQUE DE CONTRÔLE DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC,

Rappel du contexte des orientations :

Avec le suivi des nouvelles obligations contractuelles pesant sur le délégataire en matière d'amélioration de la qualité du service (mise en place du télérelevé, amélioration de la filière de traitement, passage à l'eau décarbonatée, obtentions de nouvelles certifications de qualité,...), l'administration et le suivi des différents fonds de financement prévus au contrat et enfin, le suivi des achats et reventes d'eau qui fondent un axe essentiel de l'équilibre financier du service, le Syndicat a entrepris de mettre en œuvre une politique de contrôle permanent de l'activité de son exploitant.

Orientations budgétaires 2017 :

Pour déployer sa politique de contrôle, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers va se doter d'un marché d'AMO contrôle qui aura 3 missions :

- L'inventaire patrimonial de fin de contrat : établissement de la base de données consolidée sur le patrimoine industriel, bâti et canalisations. Puis établissement de la valorisation de celui-ci et lancement de la gestion patrimoniale.
- Établissement des scénarii du **premier avenant triennal** : au regard des retours sur les relations entre le Syndicat et son délégataire, il existe des clauses qui méritent d'être éclaircies et précisées (solde des fonds innovation et éco-solidaire, consolidation des comptes, CICE, précisions sur les travaux de maître d'ouvrage tiers, intégration des subventions d'équipements acquises auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, etc.).
- La concrétisation et la mise en routine de la mission de contrôle (tableaux de bords, établissements des RPQS, analyse des RAD, assistances techniques, financières et juridique).

Il est important d'avoir à l'esprit que dès la première mission de synthèse bibliographique, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers construira son outil de gestion patrimoniale et donc sa politique patrimoniale (objectifs, moyens). **Nous souhaitons instaurer un fonctionnement vertueux entre la politique patrimoniale et les missions du délégataire** pour viser la consolidation de nos comptes, établir annuellement le bilan de la valeur patrimoniale concédée, tracer très précisément les flux financiers dans les comptes du délégataire et être en mesure de présenter la cohérence globale des investissements du SEPG et de son délégataire à nos usagers.

La deuxième mission, la préparation de l'avenant triennal correspondant à une nouvelle clause contractuelle, est le fruit des constats passés de l'absolue nécessité de faire « vivre le contrat ».

Orientation n°1 : Contrôle de la délégation

Budgétairement, cette politique du contrôle du délégataire est estimée pour l'année 2017 à 340 000€, avec la répartition suivante : 80 000€ pour la première mission, 135 000€ pour la deuxième et 125 000€ pour la troisième.

Orientation n°2 : la conduite des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage du syndicat impliquant une gestion patrimoniale efficace et innovante

Rappel du contexte des orientations :

Le Syndicat est devenu le responsable principal de ses ouvrages pour tout projet de modification ou d'extension. En sa qualité de maître d'ouvrage, il lui appartient donc désormais, après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, de choisir le processus et les modalités techniques selon lesquels l'ouvrage sera réalisé et de conclure les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.

Dans un contexte d'urbanisation très dense et d'opérations d'aménagement de grande ampleur où les projets du Grand Paris (extension des réseaux de transport), ceux de requalifications portées par les Communes ou encore ceux de l'EPADESA dans le cadre de l'OIN sont menés en parallèle, les réseaux d'AEP se trouvent très fortement et continuellement impactés.

Dans ces conditions le SEPG doit faire preuve d'une grande réactivité et d'une grande disponibilité pour répondre aux demandes quotidiennes des aménageurs et assurer une parfaite continuité de service au regard des interventions passées du délégataire et cela tout en poursuivant la construction du service. Construction qui d'ailleurs doit lui permettre rapidement de ne plus intervenir au coup par coup mais de s'imposer en tant que véritable prescripteur technique soucieux de la pérennité de son réseau.

Orientations budgétaires 2017 :

Les investissements du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers recouvrent 2 catégories de projets :

- **Travaux menés pour le compte de tiers :**

- Les projets dits « partenaires » : il s'agit ici des opérations pour lesquelles le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers est prescripteur ou maître d'ouvrage direct, mais selon un schéma économique neutre pour le syndicat (remboursement des frais d'études et de travaux via la signature de conventions spécifiques).
En 2017, il sera inscrit au BP une enveloppe de 1,7M€. Ces dépenses sont réparties comme suit :

Projets « partenaires »	
• EPADESA	300 000€
• SGP ligne 15	420 000€
• EOLE	280 000€
• Aménageurs (privés et publics)	400 000€
• « Petites opérations »	300 000€
TOTAL	1 700 000€

- Travaux d'accompagnement du tram T1 : Ce projet se constitue de 3 périmètres de travaux, 1 premier (sur Asnières) étant finis depuis la mi-janvier, un deuxième sur l'avenue de la Redoute à Asnières, et enfin un troisième de 5,5km correspondant à la traversée de Colombes et Asnières. Ces travaux, déclarés d'utilité publique, sont à la charge exclusive du syndicat.
Pour l'année 2017, il sera nécessaire d'inscrire 2,8M€ d'études et travaux. Il est rappelé pour mémoire la programmation pluriannuelle à venir.

	2017	2018	2019	TOTAL
Travaux T1 (phases 1 et 2)	2 800 000€	3 700 000€	1 200 000€	7 700 000€

- **Travaux propres au syndicat :**

- Travaux du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (Schéma directeur du système d'alimentation en eau potable, SDSAEP) : il s'agit ici des travaux de rénovation des canalisations d'exhaure, du confortement des sous-sols de l'usine et de la construction d'un réservoir complémentaire. Ces opérations sont financées par l'excédent cumulé issu des clôtures budgétaires passées.

	Inscriptions 2017	Programme d'investissement
--	--------------------------	-----------------------------------

		2017	2018	2019	2020
Travaux SDSAEP :					
• Canalisations d'exhaure	2 000 000€	80 000€	620 000€	1 300 000€	-
• Confortement des sous-sols de l'usine	6 900 000€	180 000€	4 000 000€	2 720 000€	-
• Réservoir complémentaire	4 000 000€	90 000€	300 000€	2 400 000€	1 210 000€
TOTAL	12 900 000€				

- Gestion patrimoniale : La gestion patrimoniale est un outil d'aide à la décision qui s'appuie sur le croisement de l'inventaire patrimonial (matériaux, âge) numérisé (modèle numérique) et des conditions de fonctionnement (nature des sous-sols, conditions de circulation). Ce croisement permet de ressortir les besoins ordonnés d'investissement.

Il s'agit, en 2017, de se concentrer sur le patrimoine enterré (les canalisations) pour mieux connaître son état fonctionnel, les contraintes techniques et environnementales et d'établir par le truchement de ces deux séries de paramètres un ordonnancement des investissements, également corrélé avec les travaux du délégataire. Cet outil de programmation se compose de 3 lots : la construction d'un SIG patrimoine, la construction du modèle du réseau et la mise à jour du Schéma directeur du système d'alimentation en eau potable. Ces opérations sont financées par l'excédent cumulé issu des clôtures budgétaires passées.

	Inscriptions 2017	Programme d'investissement		
		2017	2018	2019
Gestion patrimoniale	310 000€	80 000€	180 000€	50 000€

Il est important de rappeler que toutes ces opérations nécessitent que le SEPG continue de se doter de ses marchés techniques d'accompagnement (études géotechniques, géomètres, investigations complémentaires, analyse amiante, etc.). Ces marchés d'accompagnement sont des préalables auxancements d'études correctement établies et de travaux avec le moins d'aléas (précisions des diagnostics, estimations affinées des travaux, déterminations des contraintes de sols et environnementales).

Orientations 2 :

Budgétairement, la politique d'investissement du Syndicat repose sur des opérations menées pour le compte de tiers (4,5M€) remboursées pour partie (1,7M€), sur les travaux du Schéma directeur du système d'alimentation en eau potable (12,9M€) et de la mise en place de l'outils de gestion patrimoniale (310k€). Néanmoins, ces orientations doivent s'envisager sur un temps long, afin d'étaler plus sincèrement les recettes disponibles du syndicat (programmes d'investissement).

ORIENTATIONS N°3 : LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE S'INSCRIVANT DANS UN CONTEXTE GLOBAL OÙ LA RESSOURCE SE TROUVE DE PLUS EN PLUS MENACÉE

Rappel du contexte des orientations :

Sur ce plan comme sur les autres, le SEPG a su rapidement s'impliquer en répondant favorablement à la proposition de l'AESN en créant un poste de chargé de mission chargé d'accompagner les acteurs du territoire au passage au zéro-phyto et il a pris l'initiative d'intégrer ou de créer des partenariats institutionnels autour de la problématique de la protection de la ressource.

Convaincu que ces questions doivent, pour être traitées efficacement, être appréhendées globalement par le prisme du cycle de l'eau et conscient du degré d'urgence qui les caractérise, le Syndicat tient à être un acteur majeur des réflexions portées en ce sens sur son territoire. En plus d'un service de qualité, il est primordial pour le SEPG d'affirmer un service responsable.

Orientations budgétaires 2017 :

Les orientations budgétaires se rattachant à la politique environnementale du syndicat recouvrent 3 sujets de thématiques différentes :

- Établissements Flottants Recevant du Public : Dans le cadre d'une étude diagnostique, pilotée par le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, HAROPA, VNF et la Ville de Paris, sous le patronage de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la DRIEE, il est établi un bilan des rejets d'assainissement des péniches (commerciales ou d'habitations) et des installations d'épuration existantes dans le commerce. Puis, le deuxième volet s'attachera à produire un cahier de prescription technique et un schéma économique d'équipement pour éviter les rejets d'eaux

usées dans la Seine. Pour le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, cette étude devra nous permettre d'améliorer la qualité de la ressource, afin de mieux encore maîtriser nos coûts de production d'eau potable à partir de la Seine.

- Jardin écologique : Avec le renforcement effectif des équipes du SEPG, le projet de jardin écologique devra véritablement voir le jour cette année 2017. Néanmoins, le projet a d'ores et déjà évolué sur ces objectifs, et donc sur le contenu de son programme, en intégrant des aménagements d'aires communes (en usages partagés entre les usages quotidiens des agents du SEPG, et les usages des salariés de SUEZ ou même des usages des locataires du bâtiment) comme des jardins partagés ou une zone de compost.
- Mission Zéro-Phyto : La mission Zéro-Phyto va passer à une phase très concrète en 2017. En effet, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers va se doter d'un accord cadre de prestations d'études/diagnostics/propositions/formations qu'il mettra à disposition, via la signature d'une convention de groupement de commandes et d'une charte d'engagements. Ce travail, à nouveau sous le patronage de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, va permettre à chacune de nos communes membres de pouvoir avoir à disposition, en ne payant que 20% des prestations, un bureau d'études spécialisé, pour mener les diagnostics des usages actuels, par types de zone, de construire une gestion différenciée, de bâtir un plan d'entretien (avec les spécificités nécessaires pour des zones sensibles comme les cimetières et les parcs) et d'établir un plan de fleurissement accompagnant ce changement de pratiques. De plus, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers a souhaité intégrer également dans ce marché des possibilités de formations pour les agents en charge des entretiens, pour les cadres de proximité, pour le management et pour les décideurs locaux. Enfin, le bureau d'étude accompagnera également les communes dans leurs volontés de mettre en place un plan de communication associé.

Orientations 3 :

Budgétairement, la politique environnementale du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers repose sur la participation à une étude sur l'état et l'amélioration de la ressource (10k€), sur la rénovation des espaces verts de sa parcelle pour en faire un outil de communication et d'exemple (300k€) et enfin par la mise à disposition d'un marché d'accompagnement pour initier la diminution de l'usage des produits phytosanitaires (110k€).

ORIENTATIONS N°4 : LA POLITIQUE SOCIALE DU SYNDICAT ET LA COOPÉRATION A L'INTERNATIONALE

Rappel du contexte des orientations :

Ce volet recouvre un champ très important des missions dans lequel le Syndicat doit continuer à s'investir. Ainsi par le biais du pilotage du fond éco-solidaire prévu au contrat, il dispose d'une opportunité pour définir une politique sociale cohérente avec les besoins et les publics de son territoire. Les actions menées jusqu'à ce jour par le délégataire méritent en effet d'être redéfinies pour rester pertinentes, ce qui sous-entend au préalable d'établir un diagnostic des pratiques et des besoins avant d'arbitrer de nouveaux projets à piloter.

De plus, en 2016, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers a attribué, au titre du 1% coopération décentralisée, une aide exceptionnelle de 30 000€ à Solidarité Internationale pour reconstruire les accès à l'eau dans la région sud d'Haïti après le passage en fin d'année dernière d'un ouragan. Ceci traduit la volonté affirmée du syndicat d'inscrire également son action dans un contexte de coopération décentralisée.

Orientations budgétaires 2017 :

Le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers a construit sa politique sociale autour du fond éco-solidaire inclus dans la délégation de service public. Ce fond sera donc sollicité selon 2 canaux. Tout d'abord via des conventions avec les CCAS, en abandonnant (ou abondant ?) les factures d'eau potables impayées des usagers distingués comme en situation de précarité par les services communaux. Puis en mettant en place un appel à projets devant promouvoir la réduction des factures d'eau auprès des usagers les plus fragiles, mais n'étant pas encore en situation d'impayés (actions préventives).

Sur le plan de la coopération décentralisée, le syndicat va continuer son travail de dimensionnement de son action à l'international, en plus des situations d'urgence, sur des partenariats à plus long terme. Il s'agit concrètement d'établir les fondements de la politique d'aide du syndicat, de cibler les pays et les acteurs non gouvernementaux qui pourraient permettre au syndicat de réaliser son aide au développement en donnant un accès à l'eau pour les usages sanitaires, de boisson ou d'élevage.

Orientations 4 :

Budgétairement, la politique sociale sollicitera le fond Eco-solaire de la délégation de service public (200k€) et une part du budget syndical (50k€) pour porter sa communication ou pour pouvoir distribuer des kits d'économie de ses factures d'eau par exemple.

Pour l'action internationale, le syndicat pourra renouveler la construction budgétaire de l'année 2016, en se dotant d'une enveloppe de 50k€ pour mener d'éventuelles aides d'urgence et pour concrétiser des partenariats à moyen terme.

ORIENTATIONS N°5 : UNE PLUS GRANDE IMPLICATION DANS SA RELATION À L'USAGER AVEC LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE ET D'OUTILS DE COMMUNICATION

Rappel du contexte des orientations :

Le développement de toutes ces politiques vise à rendre un service toujours plus efficient, plus qualitatif, toujours plus responsable et au juste prix pour l'utilisateur. Un service qui s'adapte aux évolutions technologiques lorsque cela permet d'entraîner des économies ou une gestion plus raisonnée de la ressource, un service qui s'adapte aux contextes plus globaux dans lesquels il s'inscrit pour être en mesure d'anticiper sur les solutions ou les réponses à venir afin de toujours être en mesure de garantir une continuité de service.

La responsabilité du Syndicat en tant qu'autorité organisatrice du service de l'eau impose que celui-ci informe l'utilisateur sur son fonctionnement, sa gestion et ses enjeux. Il impose également qu'il recueille de la part de l'utilisateur ses questionnements, ses besoins, ses propres contraintes.

Par conséquent, pour y parvenir, le Syndicat doit développer de façon significative sa stratégie et ses outils de communication. Site internet, supports de communication, interventions lors d'événements sur des sujets en lien avec son activité sont autant de moyens intéressants pour favoriser ses relations avec les usagers.

Orientations budgétaires 2017 :

Pour construire et formaliser sa stratégie de communication, le syndicat devra tout d'abord se doter d'un marché d'accompagnement. Cette stratégie devra poser les jalons de l'acquisition d'une « image nouvelle », établir des relais d'informations (relations presses) et accompagner le syndicat dans ses diffusions de communiqués de presse.

De plus, avec la mise en route du site internet du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, le syndicat devra prévoir un budget pour la maintenance du site, pour son alimentation en matière de contenus et pour l'animation de sa présence sur les réseaux sociaux.

Enfin, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers va devoir être de plus en plus présent sur son territoire en accompagnant les communes des EPT-membres dans leurs événements et même en animant ses propres événements.

Orientation n° 5 :

La stratégie de communication du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers devra participer à une meilleure visibilité du syndicat et de ses activités (90k€). L'animation du site internet et des réseaux sociaux permettra de faire vivre la notoriété du syndicat et d'augmenter son rayonnement auprès de tous les types d'utilisateurs (50k€), et enfin il doit être prévu un budget pour réaliser ou accompagner différents événements (60k€)

Orientation n°6 : la défense extérieure contre les incendies (deci)

Depuis le mois d'octobre dernier, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers est engagé dans une évolution de ses statuts de manière, entre autres, à pouvoir accueillir en son sein la compétence « gestion du patrimoine DECI ». Pour mémoire, ce changement statutaire s'est fait au regard du risque de multiplicité d'intervenants sur le réseau de distribution d'eau potable et pour adjoindre aux interventions une véritable gestion patrimoniale (vision à moyen et long terme du fonctionnement et de l'évolution de l'état du matériel).

Concrètement, le syndicat devra procéder aux réparations et mises à niveaux commandées par les communes. À noter ici que ces interventions seront intégralement remboursées, à l'euro près, au syndicat par les communes (obligation liée au pouvoir de police du maire). En parallèle, le syndicat devra construire la gestion patrimoniale, intégrée dans sa propre gestion patrimoniale, à l'aide d'une mise à jour de l'inventaire patrimoniale et de l'intégration dans le modèle numérique du réseau syndical de distribution, pour *in fine* établir un PPI.

Orientation n°7 :

La DECI va imposer au syndicat d'inscrire une dépense de 50k€, mais qui sera intégralement remboursée.

L'ÉCONOMIE DU SERVICE DE L'EAU

LE PRIX DE L'EAU

Au 1^{er} janvier 2017, le prix du service de l'eau potable pour l'utilisateur est de 1,2219€HT/m³ avec un abonnement (diamètre 15mm) de 11,99€HT. Ainsi, au total, le coût du service pour les usagers du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers est de **1,39€TTC/m³, incluant l'abonnement et la TVA à 5,5%**. Par comparaison, le prix du m³ du Syndicat des Eaux d'Île de France est de 1,44€TTC/m³, soit 3,5% plus cher que le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers.

Il faut noter ici que ce prix est inférieur à celui estimé lors de la renégociation du contrat de délégation de service public car le coefficient d'actualisation est aujourd'hui inférieur à 1 ($k=0,9990$), à cause des variations négatives des indices produits par l'INSEE.

LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service sont composées de plusieurs paramètres :

- **Les recettes issues de la délégation :**
 - Les loyers : pour exploiter le service de l'eau sur notre territoire, le syndicat met à disposition du délégataire, contre loyer, un ensemble de bâtiments (magasin, centre techniques, bureaux, logements). De cette mise à disposition, en 2017, le syndicat tirera une recette de **740 000€**.
 - Les achats d'eau : Pour compléter les capacités de production de l'usine du Mont Valérien, il est imposé au délégataire d'acheter de l'eau en gros au syndicat. Le volume minimum d'achat est de 15M de m³. Ainsi, pour l'année 2017, il est attendu une recette totale de **18 400 000€**.
 - Le fonds de performance : Dans son contrat, le délégataire a des obligations de performance (technique, serviciel, écologique) qui conditionnent l'attribution d'une rémunération complémentaire. Au regard des conditions contractuelles de dotations et d'attribution, le fonds doté annuellement se répartit en fin d'exercice selon les niveaux d'atteinte des critères de performance. Ainsi, sur le total de 600k€ de fonds, le délégataire pourrait espérer atteindre 75% de ses objectifs, attribuant ainsi au syndicat une recette complémentaire de **150 000€**.
- **Les autres recettes :**
 - Les subventions aux études et travaux : Dans le cadre des travaux issus du Schéma directeur du système d'alimentation en eau potable, le syndicat sollicitera les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. En 2017, lancement des premières études, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers attend de la part de l'Agence, des subventions à hauteur **90 000€**.
 - Les subventions Zéro Phyto : Dans le cadre du conventionnement de l'animation de la mission zéro phyto, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers attend à la fois une subvention de fonctionnement et des aides pour accompagner les différents projets. Il est ainsi attendu une aide totale de **60 000€**.
 - Le remboursement d'opérations portées pour le compte de tiers : étant Maître d'ouvrage pour le compte de tiers dans le cadre des projets « partenaires », le Syndicat portera des études et des travaux de dévoiement et/ou d'extension. Ces travaux ne relevant pas de « l'intérêt général », ils seront intégralement remboursés. Il est attendu ici, selon les avancées des opérations, un remboursement) hauteur de **1 700 000€**.
 - Le remboursement DECI : Comme expliqué dans l'orientation n°6, les dépenses liées à la DECI (fonctionnement et investissements) seront intégralement remboursées, à hauteur de **50k€**.

Les recettes syndicales attendues pour l'année 2017 s'élèvent à 21,05M€, comprenant des recettes tirées du contrat de délégation de service public (19,29M€) et de subventions (150k€) et de remboursements (1,705M€)

L'ENDETTEMENT DU SYNDICAT

La dette du syndicat se compose de remboursements de 3 emprunts : 2 emprunts Agence de l'Eau Seine-Normandie (à taux 0) et un emprunt Caisse d'épargne. Le tableau ci-dessous synthétise les données financières de ces emprunts :

Prêteur	2017		
	A.F.B.S.N.	A.F.B.S.N.	C.Epargne
Date d'encaissement	10-oct.-06	31-juil.-09	25-nov.-10
Annee 1 ère échéance	2007	2009	2011
Durée	15	15	15
Taux	0,00	0,00	3,30
date echeance	10-oct	31-juil	25-nov
MONTANT DU PRÊT EN EUROS	223 360,00	55 840,00	1 100 000,00
Capital restant du	74 453,32	26 058,64	722 945,37
AMORTIS D 167	14 890,66	3 722,67	
AMORTIS D1641			70 296,99
INTERETS D 66111			23 857,20
ANNUITE			
Capital restant dû au 31 déc	59 562,66	22 335,97	652 648,38

823 457,33
18 613,33
70 296,99
23 857,20
112 767,52
734 547,01

Ainsi, Le syndicat remboursera au titre de l'année 2017 un capital de 112 767,20€, composé de 88 910,32€ de remboursement de capital (18 613,33€ pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 70 296,99€ pour la Caisse d'épargne) et d'intérêt de la dette de 23 857,20€.

LES RESSOURCES HUMAINES

Suite aux dernières décisions, le Syndicat a, à son tableau des effectifs, 8 postes. Il s'agit de 5 postes de catégorie A et 3 postes de catégorie B. pour compléter la description des données salariales du syndicat, aujourd'hui, sur les 6 postes pourvues, la parité est totalement respectée.

Statutairement, sur les 6 agents en postes aujourd'hui au syndicat, 2 sont mis à disposition par la ville de Suresnes, 2 sont titulaires de la fonction publique territoriale et 2 sont contractuels.

Pour l'année 2017, en plus des recrutements en cours, il est d'ores et déjà prévu d'accueillir des stagiaires. Ils participeront à l'activité du syndicat tout en continuant leur cycle de formation. Il est prévu de recevoir 3 stagiaires : 1 en communication, 1 sur les opérations d'investissement et 1 sur le juridique.

Ainsi, en termes de prospection, la masse salariale du syndicat reste très bien maîtrisée, puisqu'elle ne représente qu'entre 2,5% et 2,7% des charges totales de fonctionnement (468k€).

Le Président reprend la parole pour conclure la présentation du rapport :

CONCLUSIONS ET PROSPECTIVE

Dans la continuité des décisions prises jusque-là par les membres du syndicat, même depuis la mise en place de la loi NOTRe faisant maintenant des Établissements publics territoriaux nos membres à la place des communes, le DOB 2017 marque à nouveau la volonté du syndicat d'assumer et de revendiquer son rôle d'autorité organisatrice importante en Ile de France.

Ainsi, suite aux orientations politiques fixées en fin d'année dernière, le DOB 2017 se compose des orientations suivantes :

- **La politique de contrôle du contrat de délégation de service public** est estimée pour l'année 2017 à 340 000€, avec 80 000€ pour finaliser l'inventaire patrimonial de fin de contrat, avec 135 000€ pour l'établissement des scénarii du **premier avenant triennal** et avec 125 000€ pour mettre en routine la mission de contrôle.
- **La conduite des travaux relevant de la Maîtrise d'ouvrage du Syndicat impliquant une gestion patrimoniale efficace et innovante** repose sur des opérations menées pour le compte de tiers (4,5M€), sur des études préparatoires aux travaux du Schéma directeur du système d'alimentation en eau potable (12,9M€) et sur la mise en place de l'outil de gestion patrimoniale (310k€). Néanmoins, ces orientations doivent s'envisager sur un temps moyen, en inscrivant sincèrement les recettes disponibles du syndicat sur plusieurs années (programme d'investissements).
- **La politique environnementale du syndicat, s'inscrivant dans un contexte global où la ressource se trouve de plus en plus menacée**, repose sur la participation à une étude sur l'état et l'amélioration de la ressources (10k€), sur la rénovation des espaces verts de sa parcelle pour en

faire un outil de communication et d'exemple (300k€) et enfin par la mise à disposition d'un marché d'accompagnement pour initier la diminution de l'usage des produits phytosanitaires (110k€).

- **La politique sociale du Syndicat** sollicitera le fond Eco-solidaire de la délégation de service public (200k€) et une part du budget syndical (50k€) pour porter sa communication ou pour pouvoir distribuer des kits d'économie de ses factures d'eau par exemple.
- **Pour l'action internationale**, le syndicat se dotera d'une enveloppe de 50k€ pour apporter d'éventuelles aides d'urgence et pour concrétiser des partenariats à moyen terme.
- **La plus grande implication dans sa relation à l'usager avec le développement d'une stratégie et d'outils de communication** se fera selon une stratégie de communication du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers qui mettra en lumière du syndicat et ses activités (90k€), mais également par l'animation du site internet et des réseaux sociaux (50k€) et en réalisant ou en accompagnant différents événements (60k€).
- **Le transfert de la DECI** va imposer au syndicat d'inscrire une dépense de 50k€, mais qui sera intégralement remboursée.

Cela doit être mis en face un niveau total de recettes attendues pour 2017 de 21,05M€, sans compter les excédents de l'exercice 2016.

Le niveau de masse salariale reste extrêmement bien maîtrisé, autour des 2,5%, conformément aux engagements pris lors du vote du PPI/PPF de 2015. Cela atteste, si besoin est, de la bonne gestion et du correct positionnement en tant qu'autorité organisatrice s'appuyant sur des missions clairement identifiées et réparties avec son opérateur.

Enfin, pour 2017, le prix du service de l'eau du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers est de **1,39€ TTC/m³**, toujours moins cher que le Syndicat des Eaux d'Île de France, malgré sa dernière décision de diminution de son prix, d'abaissement de son niveau de performance et de la perte de partage de gain de productivité pour les 6 prochaines années. Le service de l'eau porté par le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers reste solide et son prix maîtrisé et piloté pour de nombreuses années.

Pour finir cette présentation il est important de situer l'action du syndicat dans son contexte métropolitain. En effet, l'année 2017 va être marquée par 2 événements majeurs : **Le déclenchement de la dernière étape d'adhésion des Établissements publics territoriaux** (loi NOTRe) et la tenue des **Assises Métropolitaines de l'Eau**.

Depuis l'été 2016, le syndicat pilote pour le compte des Établissements publics territoriaux POLD et BNS une étude prospective sur l'organisation des services publics de l'eau. Cette étude servira de base pour déclencher l'adhésion des Établissements publics territoriaux POLD et BNS : soit selon un statut quo, soit selon un agrandissement du périmètre géographique, soit selon l'acquisition de la compétence Assainissement (vision Cycle de l'Eau). À noter que les deux dernières options peuvent être cumulées, augmentation du nombre de compétences et du périmètre.

En parallèle, sous l'impulsion du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, il est en train de se concrétiser la fédération/coopération des autorités organisatrices franciliennes de l'eau (SEDIF, Ville de Paris, SMGSEVESC et SEPG).

En parallèle, il est en train de se monter un événement majeur dans l'organisation francilienne des grands acteurs de l'eau. En effet, les services de ces établissements commencent à établir les conditions de la tenue des Assises Métropolitaine de l'Eau. Imaginées autour d'ateliers/débats, ces assises devront commencer la concrétisation du travail coopératif déjà engagé en début de cette année.

Pour conclure, le contexte national continue d'interroger « l'efficacité » des syndicats dits techniques, notamment s'agissant des syndicats d'eau potable. Face à cela, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers doit prendre les devants en prenant une position, comme sur chaque sujet, originale et défenderesse des intérêts de ses usagers. L'année 2017 devra également être marquée par la création de notre **Entente Intercommunale** avec le SMGSEVESC. Cette mutualisation de moyens et d'objectifs, tout en conservant nos instances et donc notre ancrage local, devra, elle aussi, prouver que nous assumons pleinement notre rôle de service public « efficace », mais pas à n'importe quel prix.

Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, Président, précise que les chartes de gouvernance de nos deux Établissements Publics Territoriaux sont très claires : les mutualisations ne s'envisagent que si, et seulement si, elles apportent une valeur ajoutée pour les territoires. Rien n'impose la métropolisation des services de l'eau à l'inverse de ce qu'a écrit le Syndicat des Eaux d'Île de France aux Établissements Publics Territoriaux. Bien au contraire, l'idée d'un métropolisation, quelle qu'en soit la forme, irait à l'encontre de la volonté du législateur qui a obtenu de haute lutte le transfert de la compétence Eau aux EPT. L'étude que mène le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers révèle toute l'importance de la

préservation de la ressource, de l'entraide entre service et les interconnexions. C'est aussi cela qui se traduit dans notre DOB.

Le Président insiste sur l'importance des rapprochements entre autorités organisatrices, sans viser nécessairement la fusion des structures franciliennes. Il rappelle les objectifs fixés par le Préfet de région : l'application de la loi Notre sur le périmètre métropolitain doit principalement se traduire par la création ou le renforcement des coopérations entre les acteurs publics. Il souligne que, dans cet esprit, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers et le SMGSEVESC continuent à construire un projet de maison commune, de mise en commun des moyens, tout en préservant les instances de chacun. De plus, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers contribue activement à un partenariat d'étude entre le Syndicat des Eaux d'Île de France, la Ville de Paris, le SMG SEVESC.

Après ces conclusions et précisions, le Président soumet sa présentation aux observations des membres du Comité :

Christine BOURCET : Ce DOB prouve et atteste que le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers met en œuvre une vraie politique de l'Eau. Il reflète également toute l'importance de la maîtrise d'ouvrage travaux du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, telle que construite dans la mise en place de la nouvelle gouvernance. À ce titre, Mme BOURCET s'interroge sur l'opportunité de faire payer des travaux de dévoiement des réseaux, pour les projets de construction de transport en commun type tram, par les usagers de l'eau.

Le Président ajoute qu'il s'agit de 7,7M d'euros sur les trois prochaines années.

Christine Bourcet ajoute que cela, en plus, impacte le prix de l'eau des usagers.

Le Président précise qu'on peut effectivement légitimement s'en étonner mais qu'il s'agit là, malheureusement, des obligations "légales" du propriétaire de réseaux publics dans le cadre d'une opération déclarée d'utilité publique. Mais le Président ajoute néanmoins que sur le projet EOLE, projet porté par la SNCF, les dévoiements des réseaux est bien été pris en charge par la SNCF.

M JUVIN rajoute que ce financement par le SEPG est malheureusement incontournable. Le Conseil d'État s'est prononcé très clairement et à de nombreuses reprises et de façon constante sur les obligations des propriétaires de réseaux.

Ce point n'appelant plus d'observations de la part du Comité, celui-ci prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017. Le Président précise que l'examen du Budget Primitif pour l'année 2017 devra intervenir sous un délai de deux mois maximum.

3/ DEL N°170301_02 : APPROBATION DE LA GRATIFICATION ET DES MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

En raison de l'horaire de la séance, Monsieur LECLERCQ, Président demande aux membres du Comité s'ils acceptent que le vote de cette délibération soit reporté à la prochaine séance du comité.

Les membres en présence acceptent à l'unanimité de reporter à la prochaine séance du comité syndical le vote de la délibération relative approbation de la gratification et des modalités d'accueil des stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur.

4/ POINTS D'INFORMATION

MISE À JOUR DE LA VALEUR DU PATRIMOINE CONCEDE DU SYNDICAT

Monsieur LECLERCQ, Président rappelle que dans le cadre de ses obligations relatives à la gestion de son patrimoine, et afin d'assurer la sincérité budgétaire des valeurs déclarées aux comptes 24 - immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition et 28 - amortissements des

immobilisations, le syndicat a l'obligation d'assurer la bonne tenue de son inventaire patrimoniale et d'en informer le Comptable Public.

En effet en matière d'immobilisation, la responsabilité du suivi incombe, de manière conjointe, à l'ordonnateur et au comptable public.

À cet égard, l'ordonnateur est chargé plus spécifiquement du recensement des biens et de leur identification. Il importe donc que celui-ci s'attache à un suivi exhaustif de la réalité et de la présence des immobilisations et ajuste son inventaire comptable en fonction des données physiques présentes au sein de la collectivité.

L'organisation de la tenue de l'inventaire implique donc pour l'ordonnateur une tenue de l'inventaire physique des biens et équipement alloué au service public concerné ainsi que la tenue de l'inventaire comptable qui permet de connaître ses immobilisations sur le volet financier. Reflet de l'inventaire physique, cet inventaire comptable doit représenter l'expression comptable de la réalité physique du patrimoine

Ces deux inventaires doivent être en concordance et régulièrement communiqués au Comptable qui de son côté a l'obligation d'assurer une tenue de l'actif immobilisé, conforme à l'inventaire comptable de l'ordonnateur et une tenue de la comptabilité générale patrimoniale.

En attendant de pouvoir lancer les prestations relatives au recensement, diagnostic et évaluation du patrimoine non concédé dont les marchés sont en cours de préparation, et dans le cadre de la préparation des documents budgétaires le Syndicat entend d'ores et déjà transmettre au Comptable Public une mise à jour de l'inventaire comptable des biens concédés.

Après ce rappel, Monsieur LECLERCQ, Président, donne lecture des éléments détaillant les méthodes et les synthèses des différentes évaluations comptables du patrimoine concédé depuis l'entrée en vigueur du contrat.

« Présentation de la Valeur comptable du patrimoine concédé au 30 juin 2015 (fin de l'ancien contrat de délégation) :

Dans le cadre du travail de clôture de l'ancien de contrat de délégation de service public, les services et le délégataire se sont rencontrés pendant le deuxième semestre 2016, pour recenser tout le patrimoine et estimer sa valeur. Ce travail très conséquent se résume par le tableau suivant :

		Valeurs 30 juin 2015		
Comptes du SEPG (Hors immobilisations financières)	Biens concédés (Chap 24)	Valeur net comptable	44 608 253 €	valeur 2000 (MAI TP)
	Biens propres (Chap 20-21-23)	Valeur patrimoniale	31 092 880 €	
		Amortissements	6 209 389 €	
		Valeur net comptable	24 883 491 €	
Comptes de la délégation	Biens non renouvelables (foncier, GC)	Valeur patrimoniale		valeur non déterminée
	Biens renouvelables non renouvelés	Valeur patrimoniale	191 642 966 €	Valeur en € de 1991
		Amortissements	165 537 839 €	
		Valeur net comptable	26 105 127 €	
	Biens renouvelables renouvelés	Valeur patrimoniale	145 895 241 €	valeur créée pendant la durée du contrat (1991-2015)
		Amortissements	38 881 858 €	
Valeur net comptable		107 013 383 €		
Actif consolidé du SEPG			202 610 254 €	

Nous pouvons en tirer les conclusions suivantes :

- Il existe une divergence de point de vue entre l'opérateur et le propriétaire. En effet, le propriétaire valorise son patrimoine au regard des dépenses réelles engagées depuis la construction du bien considéré. En revanche, l'opérateur mesure uniquement la valeur qu'il a injectée pendant la durée de son contrat dans le patrimoine concédé. Ainsi, il existe une divergence d'évaluation sur la valeur initiale du patrimoine concédé qui est recalculée par l'opérateur au regard du bordereau de prix de la délégation alors qu'elle est évaluée par le propriétaire au regard de son coût de construction.
- Il existe des parties du patrimoine syndical qui ne sont pas valorisées, sur la partie du patrimoine concédé, car le délégataire n'ayant procédé à aucune dépense, il considère ce patrimoine

« n'est pas valorisé ». Alors que, avec le regard du propriétaire, ce patrimoine a toujours une valeur.

- La valeur totale du patrimoine concédé n'a pas été mise à jour depuis 2000.

Présentation de la valeur comptable du patrimoine concédé au 1^{er} juillet 2015 (début du nouveau contrat de délégation) :

Selon les méthodes du délégataire, la valeur du patrimoine concédé s'élevait à :

- 135 368 137€ pour le réseau (canalisations et branchements)
- 10 329 108€ pour la machinerie
- 3 364 345€ pour les compteurs/émetteurs

Ainsi, la valeur au 1^{er} juillet 2015 du patrimoine concédé était de 149 061 890€. Nous retrouvons ici bien une valeur proche de « l'ancien » patrimoine concédé renouvelé (145 895 241€) auxquels s'ajoutent les compteurs devenus bien de retour (3 364 345€).

Méthode de détermination de la valeur du patrimoine concédée et présentation de la Valeur comptable du patrimoine concédé au 31 décembre 2016 :

La méthode d'évaluation suivie par le délégataire s'appuie sur la connaissance de l'état du patrimoine (matériaux, âge) et sur le bordereau travaux du contrat de délégation de service public. Voici par le détail les méthodes suivies par type de biens concédés :

- Patrimoine Canalisations :
 - Le linéaire total concédé a été valorisé à neuf à partir du bordereau de la délégation de service public, donnant une valeur à neuf de 377M€.
 - La date de pose étant connue, ainsi que les matériaux, il est appliqué une décote liée à l'usure du patrimoine, liée à une durée totale d'amortissement de 40 années. Ainsi, la valeur décotée au 1^{er} janvier 2016 est de 70M€. À noter que pour les canalisations de plus de 40 ans, la valeur décotée est égale à 0€, considérant que l'amortissement total a été effectué.
 - Pour l'année civile 2016, il a été appliqué l'amortissement comptable annuel de 5M€.
 - Valeur du patrimoine Canalisations concédé est donc évaluée à 64 969 616€
- Patrimoine Branchements :
 - La valeur totale à neuf des branchements, croisement entre les données de l'inventaire et le bordereau de la délégation de service public, s'élève à 153M€.
 - Ici, c'est aussi un amortissement sur 40 ans qui permet de déterminer la valeur décotée à 67M€. Ici, pour les branchements non suffisamment renseignés sur leur âge notamment, il leur est appliqué l'âge de la canalisation de raccordement. Cette extrapolation est appliquée pour environ 1/3 des branchements.
 - Pour l'année 2016, le délégataire a amortie ce patrimoine à hauteur de 2M€
 - Valeur du patrimoine Branchements concédé est donc évaluée à 65 089 988€
- Patrimoine Machineries :
 - La valeur totale à neuf, croisement entre l'inventaire et les dires d'experts du groupe SUEZ, s'élève à 24,5M€
 - La décote d'usure appliquée est calculée à partir d'amortissements s'étalant de 3 ans (matériel informatique par exemple) à 30 ans (canalisations industrielles), selon la nature de la « machinerie » considérée. Ainsi, la valeur décotée s'élève à 9,5M€
 - En 2016, le délégataire a amortie ce patrimoine à hauteur de 1,1M€
 - Valeur du patrimoine Machinerie concédé est donc évaluée à 8 360 308€
- Patrimoine Compteurs :
 - La valeur totale à neuf des compteurs et de leurs émetteurs, issue du rachat par le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers des compteurs dans le cadre du changement de destination de ce type de biens (de biens de reprise à bien de retour), s'élève à 3,4M€
 - La décote d'usure appliquée est calculée à partir d'amortissements s'étalant sur 15 ans. Ainsi, la valeur décotée s'élève à 5,1M€
 - Ce patrimoine a pris de « la valeur » du fait de son renouvellement accéléré pour équiper, d'ici 2018, l'ensemble de nos compteurs de télérelevé.
 - En 2016, le délégataire a amortie ce patrimoine à hauteur de 0,5M€
 - Valeur du patrimoine Compteurs est donc évaluée à 4 601 823€

Au bilan, nous obtenons le tableau de synthèse suivant :

Patrimoines	Valeur brute	Valeur décotée (1 ^{er} janvier 2016)	Amortissements (Année 2016)	Valeur nette comptable (Au 31 décembre 2016)
Canalisations	377 000 000€	70 054 508€	5 084 891€	64 969 616€
Branchements	153 000 000€	67 395 945€	2 305 957€	65 089 988€
Machineries	24 500 000€	9 541 257€	1 180 948€	8 360 308€
Compteurs	3 400 000€	5 137 522€	535 698€	4 601 823€
TOTAUX	557 900 000€	152 129 304€	54 871 517€	143 021 735€

En conclusion et au regard des obligations réglementaires attachées au Syndicat, des conditions méthodologiques de calcul du délégataire de la valeur du patrimoine concédé, et pour marquer la première étape de valorisation de l'actif du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, il sera donc proposé au Comptable Public d'inscrire la valeur du patrimoine concédé à hauteur de 143 021 735€.

5/ PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS POUR L'UTILISATION DU FONDS ECO-SOLIDARITÉ.

RAPPORTEUR : MADAME BOURCET

Madame Bourcet rappelle que le contrat de délégation de service public prévoit un fonds « éco solidarité » doté annuellement de 200 000€. Ce fonds est destiné à mener des actions d'aides en direction des foyers les plus fragiles ou en situation d'impayés.

Tout d'abord, il a été acté le renouvellement de la convention entre le délégataire et le Conseil départemental dans le cadre du **Fonds de Solidarité pour le Logement** des Hauts-de-Seine « direct » jusqu'en 2018. Pour rappel, le Fonds de Solidarité pour le Logement des Hauts-de-Seine (FSL) a été créé par la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 (loi Besson). Il concourt à la mise en œuvre du droit au logement sur le territoire départemental. Le bilan du délégataire pour l'année 2015 pour les aides aux impayés d'eau réservées aux abonnés fait état de 12 demandes reçues dont le montant des abandons de créances s'élève au total à 928€. À titre indicatif, le plafond d'aide disponible pour 2016 est de 12 080 € (0,2049*5895 abonnés).

Ensuite, il est proposé de s'orienter sur un deuxième dispositif en partenariat avec les CCAS, dans le cadre de leurs propres actions d'actions sociales. Sur justificatifs, les actions éligibles recouvreraient les domaines suivants :

- L'aide au paiement de la part eau, incluse dans les charges, pour les personnes en situation de dette locative
- L'organisation d'actions de sensibilisation (distribution de kits économiseurs d'eau, par exemple)
- Le financement de visites à domicile pour la réalisation d'un diagnostic de la situation économique et sociale, des équipements (ballons d'eau chaude, fuites, etc.) et de la consommation du ménage. Ces visites permettent de sensibiliser, de conseiller et d'orienter au mieux les habitants en situation de précarité.

				Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
	Nombre habitants	Taux de pauvreté (%)	Potentiel financier par habitants (€/hab)	Répartition en euros selon nombre habitants	Répartition en euros selon taux de pauvreté	Répartition selon pauvreté des habitant et de la richesse de la ville
Asnières-sur-Seine	86020	16	1 331,30 €	27 152,82 €	20 079,26 €	20 759,43 €
Bois-Colombes	28561	11,6	1 323,90 €	9 015,48 €	14 557,46 €	15 056,95 €
Colombes	84577	18,8	1 246,70 €	26 697,33 €	23 593,13 €	24 510,21 €
Courbevoie	85523	10,4	2 793,50 €	26 995,94 €	13 051,52 €	12 366,53 €
Gennevilliers	43219	26	2 711,70 €	13 642,38 €	32 628,80 €	31 073,95 €
La Garenne-Colombes	28498	8,7	1 541,90 €	8 995,60 €	10 918,10 €	11 152,14 €
Nanterre	92227	20,3	2 559,30 €	29 112,11 €	25 475,56 €	24 490,89 €
Rueil-Malmaison	79762	6,7	2 027,20 €	25 177,44 €	8 408,19 €	8 347,43 €
Suresnes	48066	9,7	1 984,90 €	15 172,37 €	12 173,05 €	12 115,50 €
Villeneuve la Garenne	25466	23,2	1 316,30 €	8 038,52 €	29 114,93 €	30 126,97 €
	601919	151,4	18 836,70 €	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €

Il a été travaillé 3 hypothèses de répartition sur la base d'une enveloppe de 190 000,00€ : la 1ère hypothèse de répartition ne tient compte que du nombre d'habitants, la 2ème hypothèse est pondérée par le taux de pauvreté et la troisième prend en compte en, plus de la pauvreté, de la richesse de la commune. En bilan, les trois hypothèses de répartition, débattues, sont les suivantes :

L'hypothèse n°3 est celle qui est retenue par les membres du comité. La formule de calcul correspond au poids de la pauvreté multiplié par l'opposé du poids de la richesse. Par exemple, pour Asnières, le calcul est le suivant :

	Nombre habitants	Taux de pauvreté (%)	Potentiel financier par habitants (€/hab)	Poids de la pauvreté	Poids de la richesse		Hypothèse 3
							Répartition selon pauvreté des habitant et de la richesse de la ville
Asnières-sur-Seine	86020	16	1 331,30 €	0,1056803	0,0706759	0,0982113	20 759,43 €
TOTAUX	601919	151,4	18 836,70 €	1,0000000	1,0000000	0,8988754	190 000,00 €

$$H3 (\text{Asnières}) = [(16/151.4) * (1-(1331.30/18836.70))] / 0.8988 * 190\ 000 = 20\ 759.43\text{€}$$

Le Président ajoute que les hypothèses 2 et 3 sont des reflets plus réalistes des besoins d'aides aux plus démunis que l'hypothèse 1.

Madame BOURCET précise que d'ores et déjà 4 communes ont décidées de suivre ce processus (Asnières-sur Seine, Colombes, Gennevilliers et Nanterre).



Jean-Luc LECLERCQ
Président



Marion JACOB CHAILLET
Secrétaire Rapporteur